

Le financement des provinces en Wallonie

MOC,
26 septembre 2019

Les missions du CESE Wallonie

- 1. rendre des avis et recommandations** sur toutes les matières qui concernent le développement de la Wallonie ;
- 2. organiser la concertation sociale** entre le Gouvernement wallon et les interlocuteurs sociaux ;
- 3. assurer le Secrétariat** de Pôles, de Conseils consultatifs et Commissions d'agrément spécialisés dans différents domaines.

La structure

Conseil économique, social et environnemental de Wallonie

COMMISSIONS INTERNES

- Action/Intégration sociale
- Economie/Politiques industrielles
- Emploi-formation
- Finance/Institutionnel/Budgets
- Commission germanophone

7 PÔLES

- Aménagement du Territoire
- Energie
- Environnement
- Logement
- Mobilité
- Politique scientifique
- Ruralité

COMMISSIONS CONSULTATIVES

- Comité de Contrôle de l'Eau
- Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles (CRMSF)
- Conseil du Tourisme
- Conseil wallon de l'Economie sociale (CWES)
- Conseil wallon de l'Egalité entre Hommes et Femmes (CWEHF)
- Observatoire du Commerce

COMMISSIONS D'AGREMENT

- Commission des centres d'insertion socio-professionnelle (CISP)
- Commission Chèques
- Commission Congé Education payé
- Commission consultative et d'agrément des entreprises d'économie sociale (COMES)
- Commission consultative et de concertation en matière de placement (COPLA)
- Commission Entreprises Titres-Services
- Commission Fonds Formation Titres-Services
- Commission «Plan Mobilisateur des technologies de l'information et de la communication» (PMTIC)

Communication & Publications

- Revue Wallonie
- Evaluation de la politique scientifique en Wallonie et en FWB
- Séminaires et colloques
- Un site internet : www.cesewallonie.be
- Aussi sur les réseaux sociaux



@cesewallonie



cesewallonie



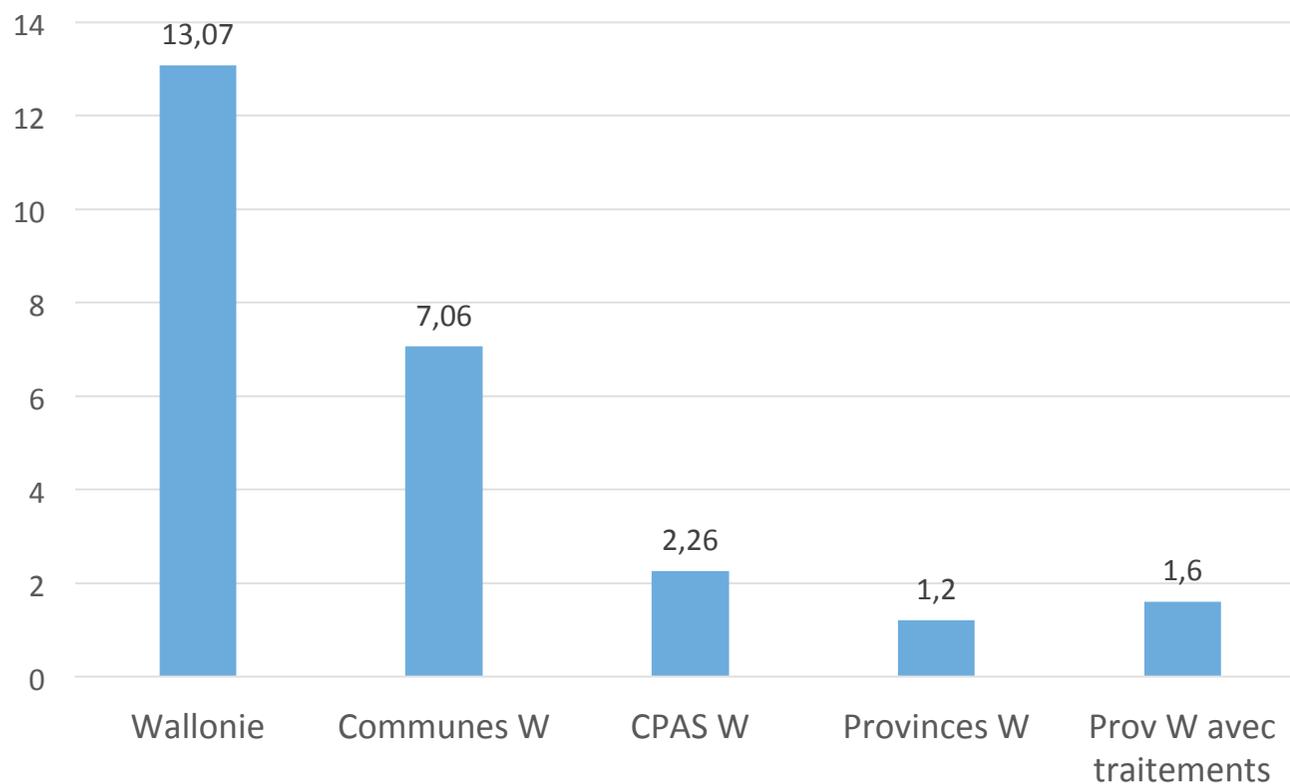
Conseil économique, social et environnemental de Wallonie

Le financement des provinces en Wallonie

1. Mise en contexte
2. Les recettes des provinces
3. Les dépenses des provinces
4. Éléments de réflexion

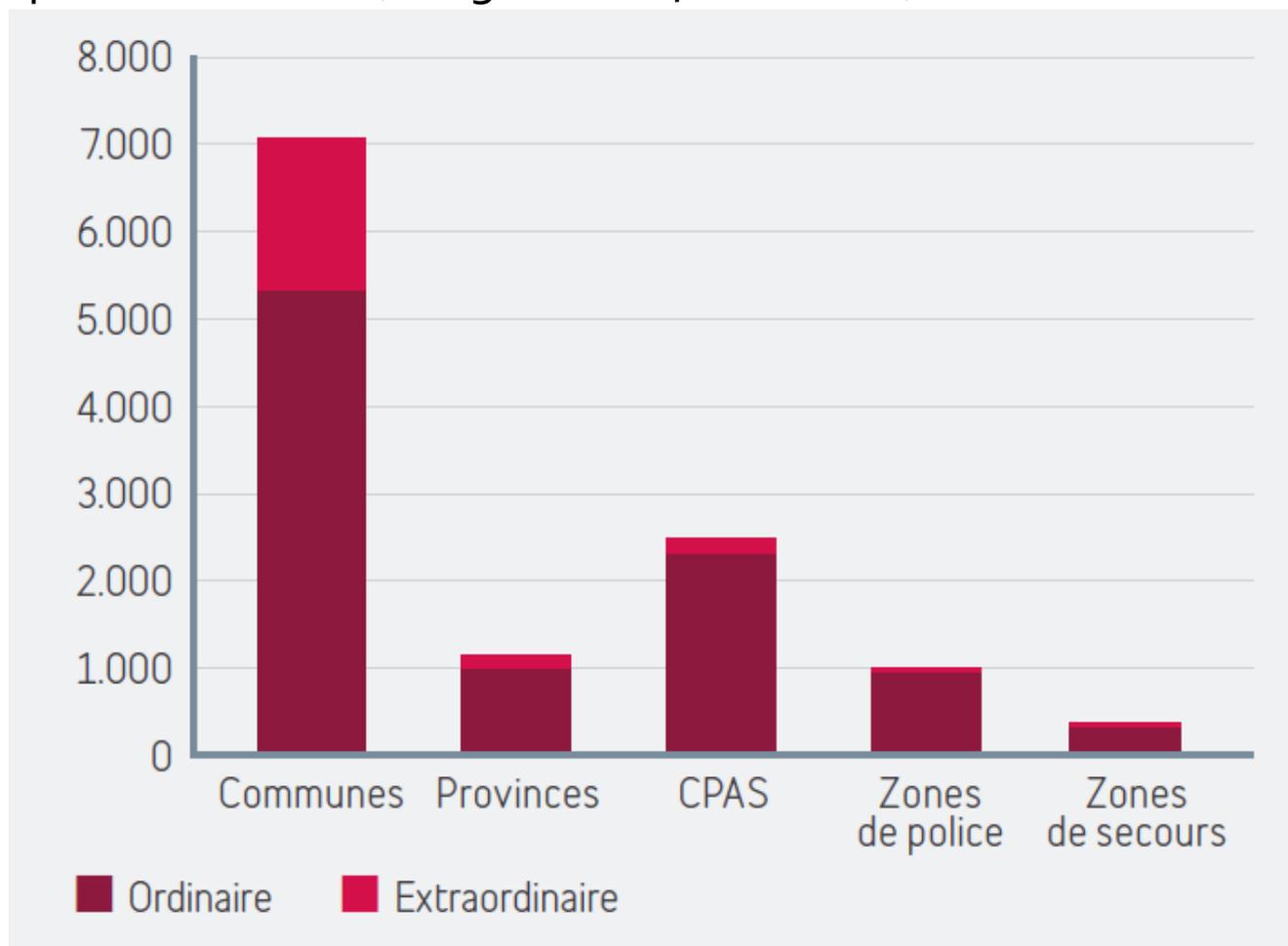
1. Mise en contexte

Dépenses des provinces wallonnes en regard de celle de la Région et de l'ensemble des communes (2016, milliards €)



1. Mise en contexte

Dépenses des provinces wallonnes en regard de celles des autres pouvoirs locaux (budgets 2018, millions €)



1. Mise en contexte

Part des différents pouvoirs locaux dans les dépenses (budgets 2018, %)

	262 communes	5 provinces	262 CPAS	72 zones de police	14 zones de secours
% dépenses totales	59%	10%	21%	8%	3%
% dépenses extraordinaires	79%	8%	8%	3%	3%

Provinces: environ 10% des dépenses totales et d'investissement

Communes: environ 60% des dépenses totales mais 80% des dépenses d'investissement

2. Les recettes des provinces

Les principales sources de financement des provinces (millions €, 2016)

Type de recettes	montant	%
Fiscalité	587,2	60%
Compensation	33,1	3,4%
Fonds des provinces	145,4	15%
Enseignement	110,0	11%
Action sociale	23,3	2,4%
Santé publique	20,3	2,1%
Culture, jeunesse, ...	11,1	1,1%
Economie	7,8	0,8%
Logement	6,8	0,7%
Autres	39,8	3,5%
Total	984,8	100%

2. Les recettes des provinces

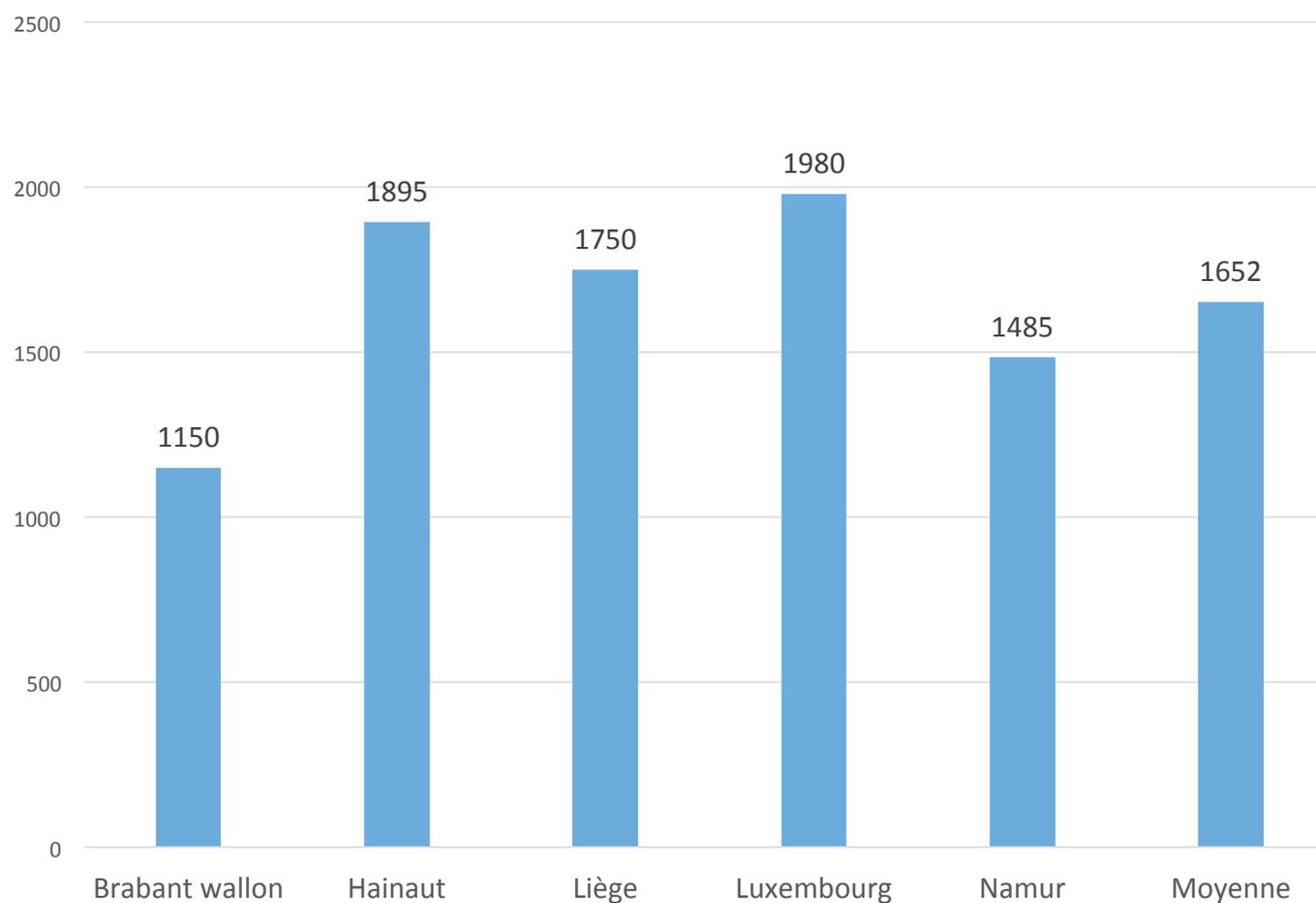
La principale recette fiscale des provinces (94 à 99,5%) : les centimes additionnels au précompte immobilier

Comment cela marche ?

1. Un **revenu cadastral**, soit un revenu fictif qui correspond au revenu annuel moyen net qu'un immeuble procurerait à son propriétaire. Il s'agit donc de la valeur locative moyenne nette d'un an du bien immeuble au moment de référence (1er janvier 1975). Ex: 1.000 euros
2. Une **indexation**, vu qu'il n'y a pas de revalorisation (prévue tous les 10 ans), pour l'année d'imposition 2019, cet indice est de 1,8230. Ex: 1.823 euros
3. Le **taux du précompte** immobilier (Région wallonne = 1,25%) Ex: 22,7875 euros
4. Le taux des **additionnels provinciaux** (et communaux) (Prov Namur 1. 485 centimes, ville de Namur 2.900) Ex: 22,7875 euros * 14,85 = 338,39 euros pour la Province et 22,7875 euros * 29.00 = 660,84 euros pour la ville,
5. Réductions éventuelles (ex: au moins 2 enfants à charge)

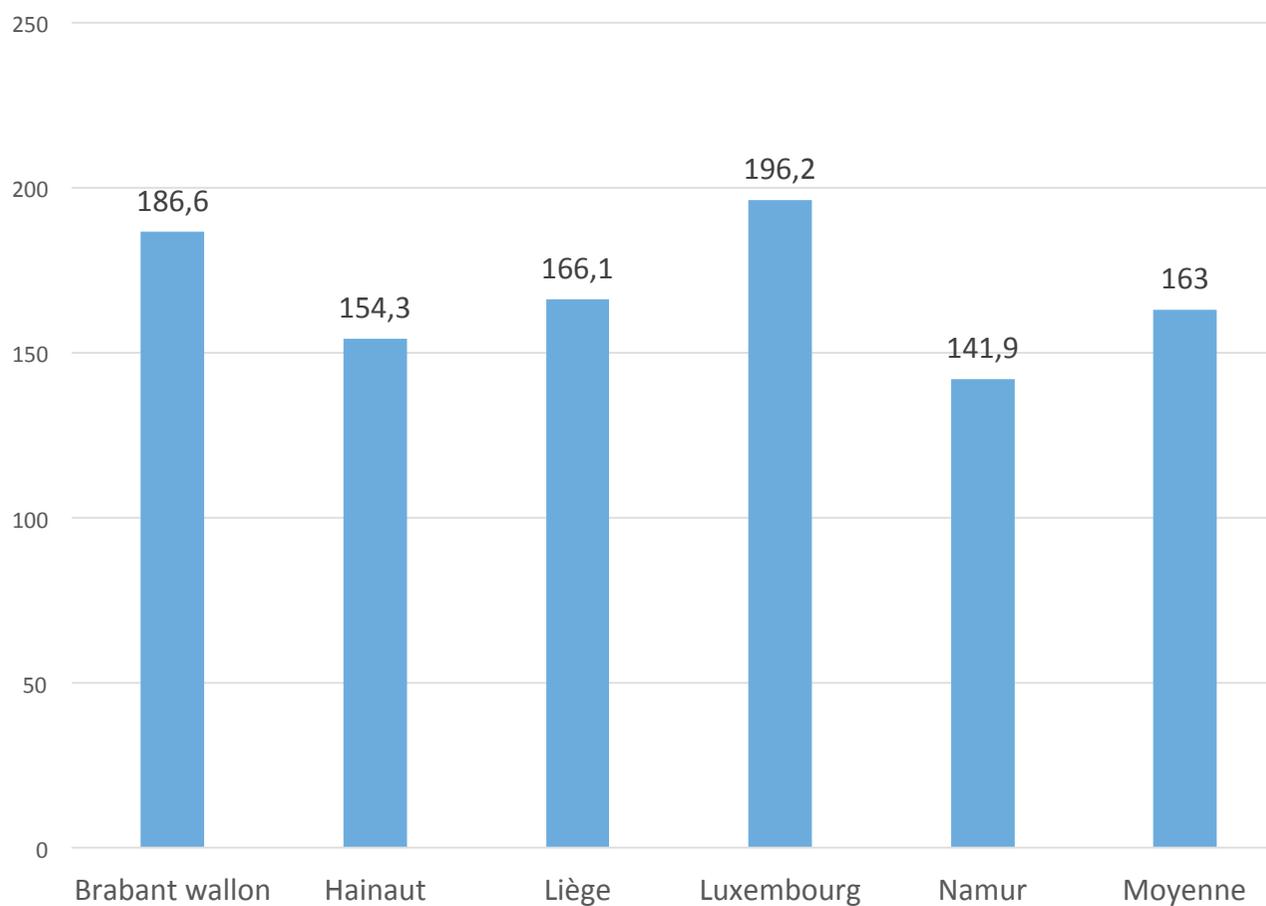
2. Les recettes des provinces

Les centimes additionnels provinciaux au précompte immobilier (2019)



2. Les recettes des provinces

Les recettes des centimes additionnels provinciaux au précompte immobilier (euro/habitant, 2016)



2. Les recettes des provinces

Les centimes additionnels au précompte immobilier

- Luxembourg et Namur taux élevé > < faible, recettes élevées > < faibles;
- Hainaut et Brabant wallon taux élevé > < faible, recettes faibles > < élevées;
- Problème insoluble de révision des revenus cadastraux (compétence fédérale mais sans retour positif);
- Possibilité pour les Régions de définir une autre base pour le précompte immobilier;
- Subsidiarité: choix locaux (provinciaux) de biens ou de services collectifs, impôt local pour les financer;
- Aussi supporté par les entreprises (bâtiments industriels, commerciaux ou de bureau).

2. Les recettes des provinces

Les autres recettes fiscales (// taxes communales)

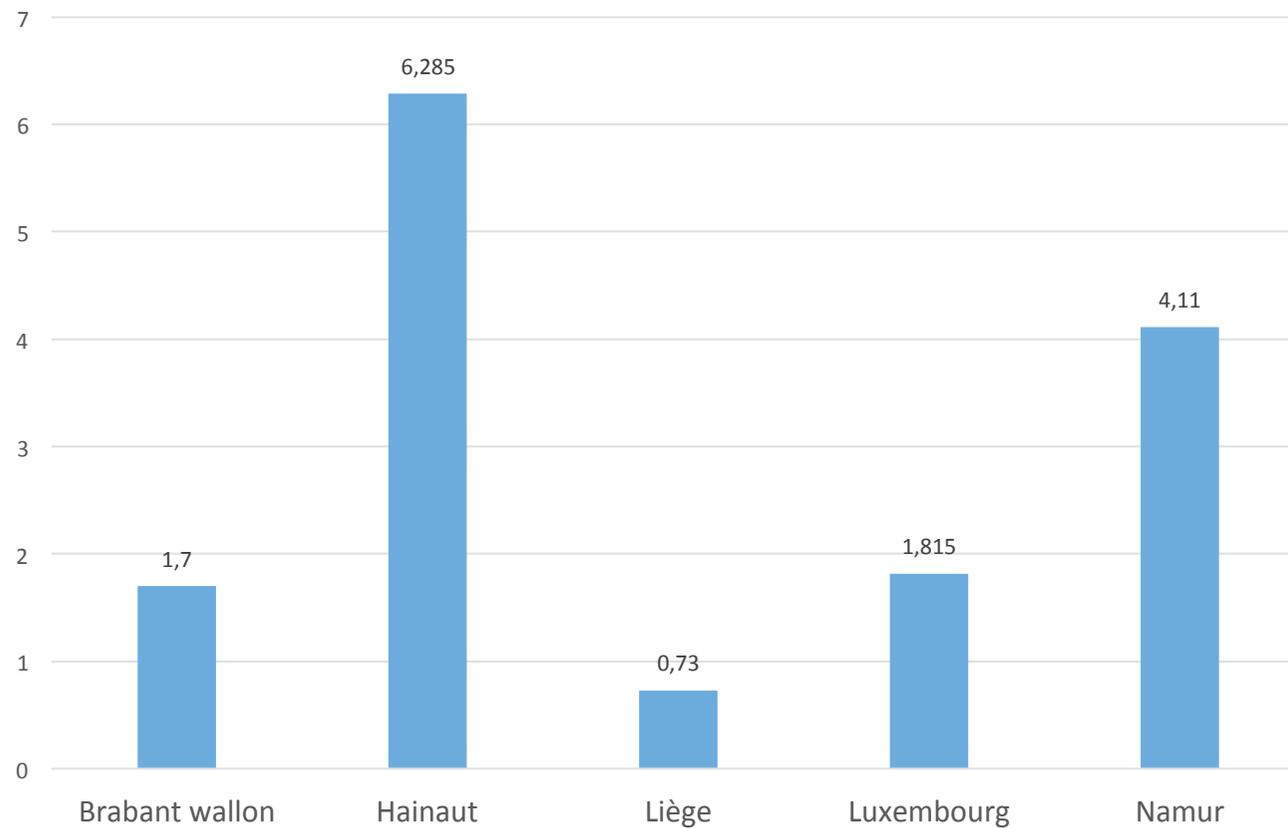
Quelques exemples:

- Débits de boisson, de tabac,
- Etablissements dangereux,
- Agences bancaires,
- Panneaux d'affichage,
- Secondes résidences,
- Mitraille et véhicules usagés,
- Séjour
- Permis de chasse

Souvent double emploi avec les communes, coût de perception, de contrôle, ...
risque d'effet pervers (agences bancaires, ...)

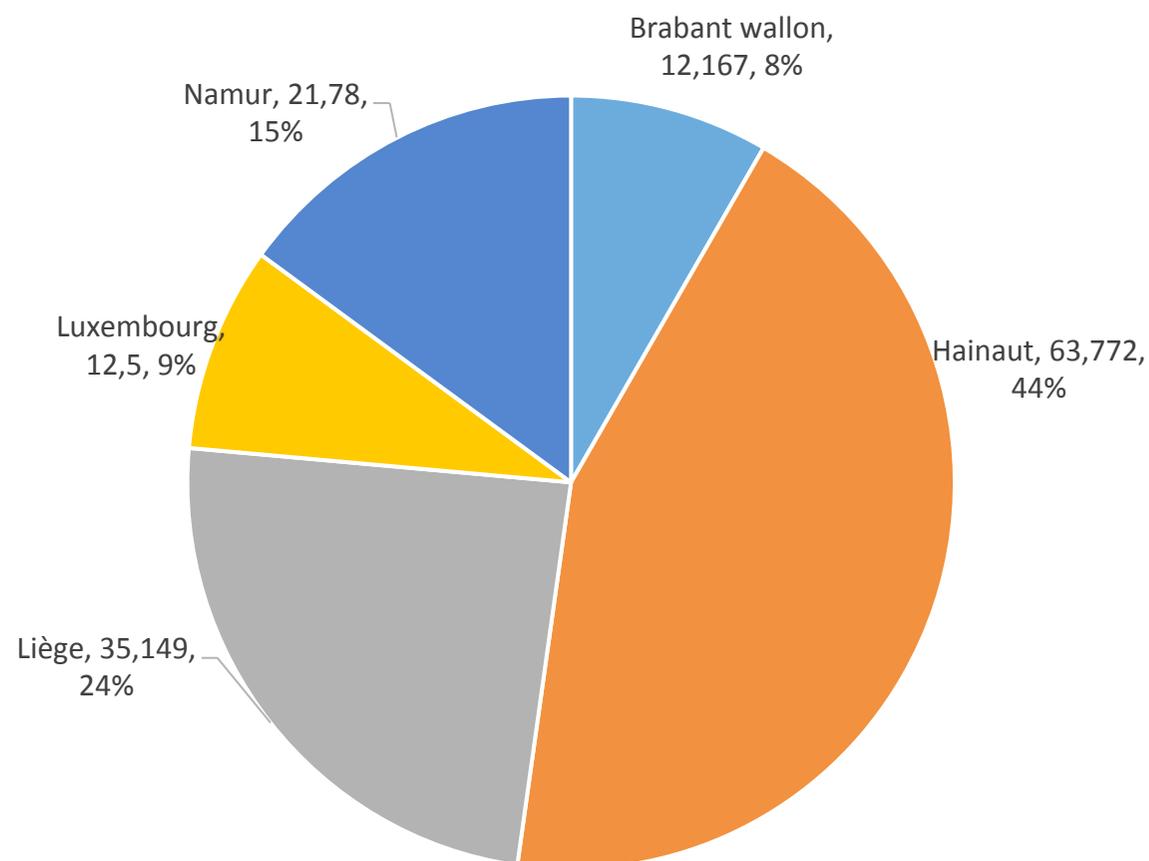
2. Les recettes des provinces

Les recettes de la fiscalité propre des provinces (millions €, 2016)



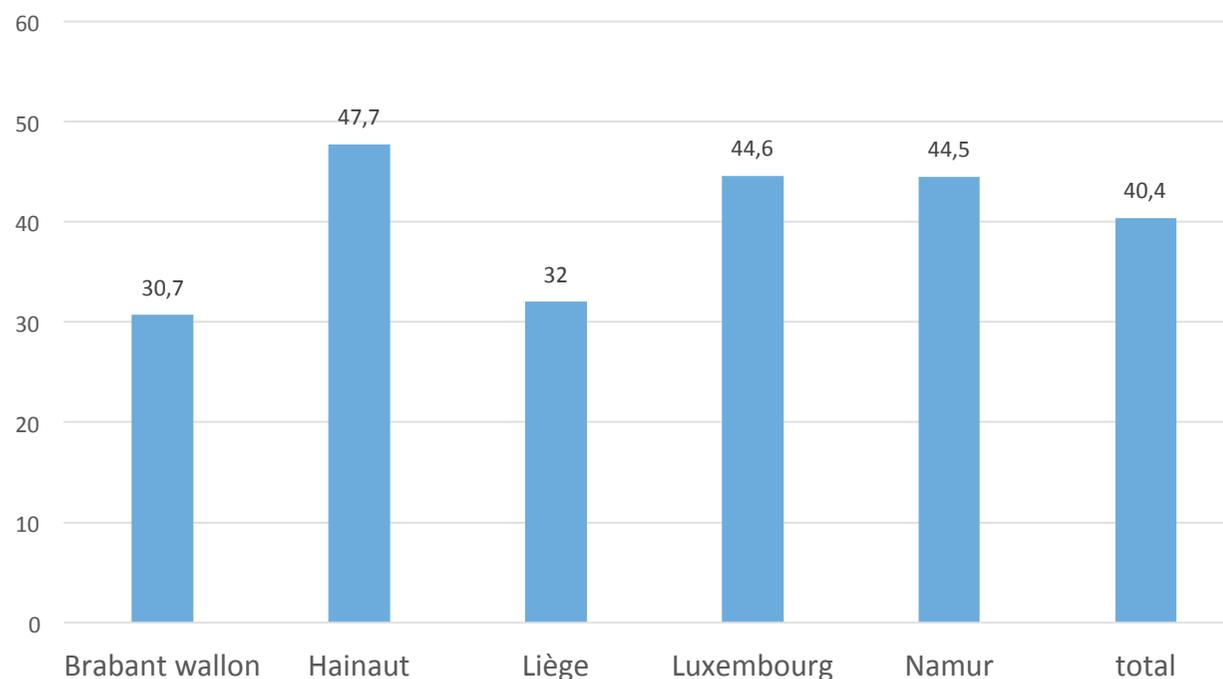
2. Les recettes des provinces

Le Fond des provinces (145,4 millions € en 2016; 128,9 en 2019)



2. Les recettes des provinces

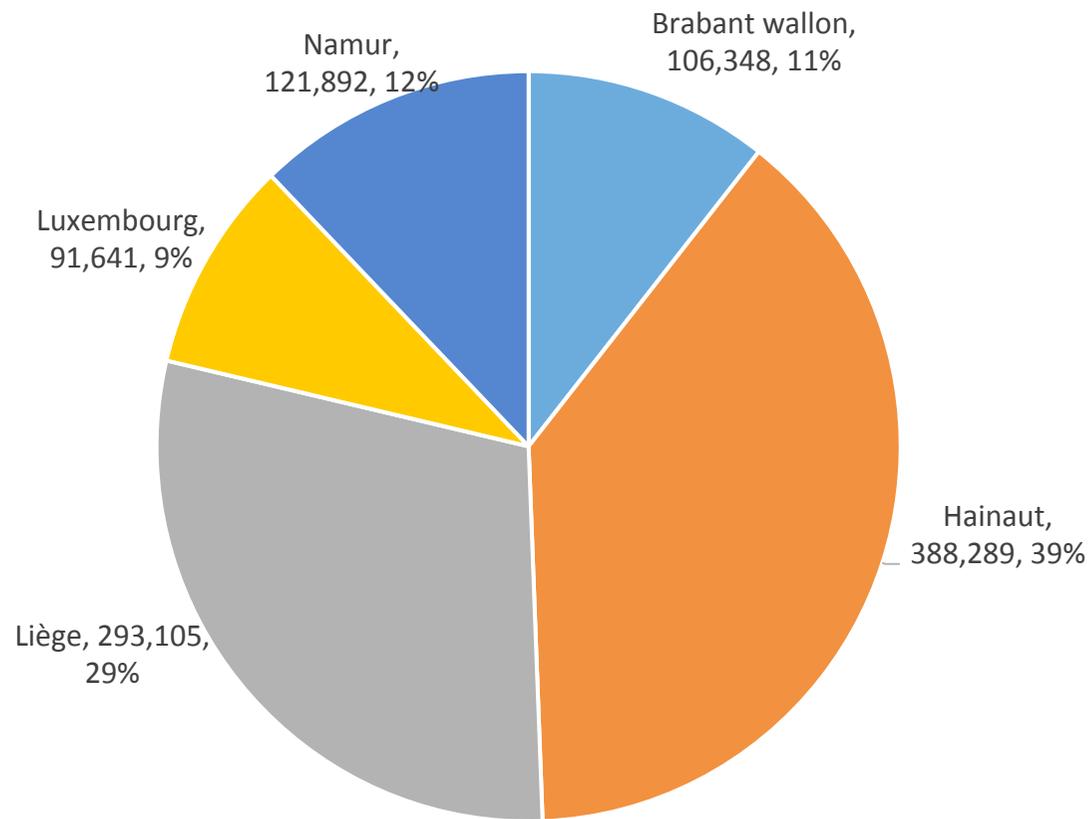
Le Fond des provinces (145,4 millions € en 2016) en euros par habitant, BW et Liège « défavorisées »,



La répartition du Fonds entre les cinq provinces est fixée par le décret : Brabant wallon : 8,37%; Hainaut : 43,87%, Liège : 24,18%; Luxembourg : 8,6%; Namur : 14,98%.

3. Les dépenses des provinces

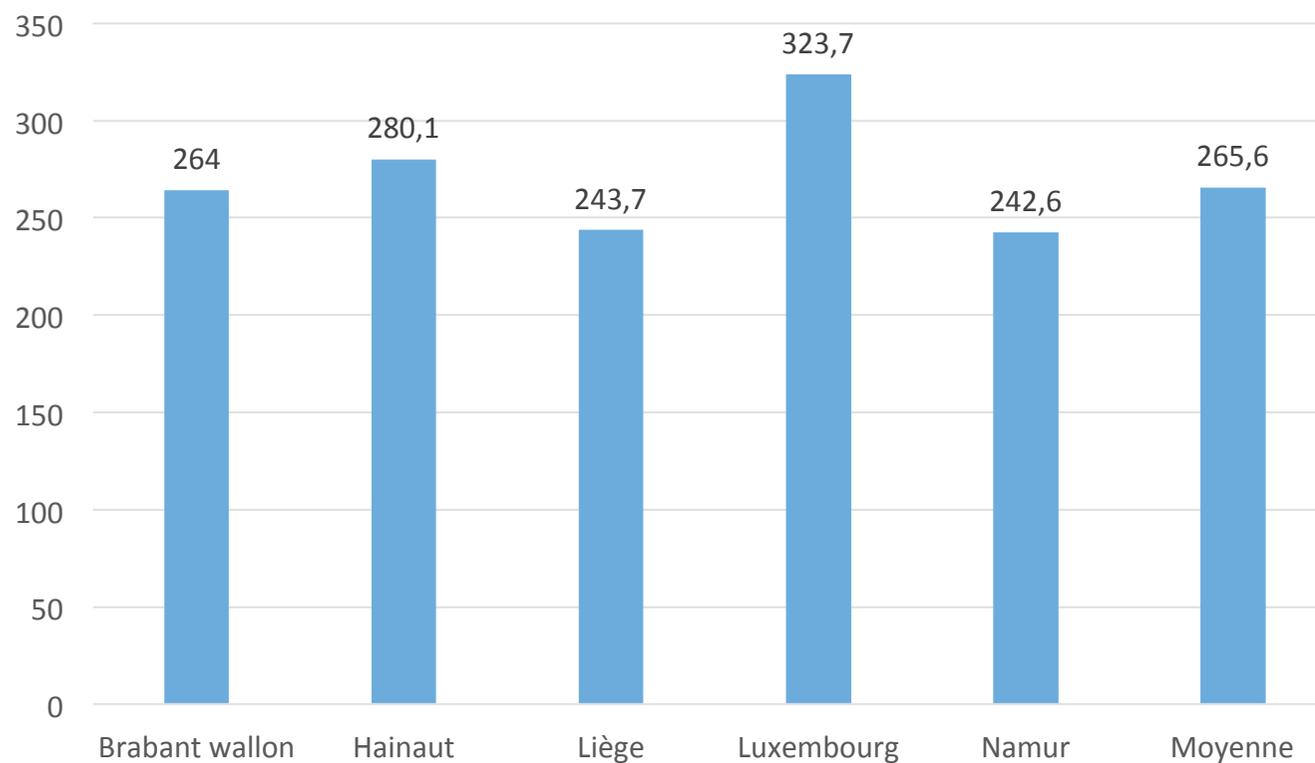
Part de chaque province dans les dépenses ordinaires (2016)



(Source: SPW)

3. Les dépenses des provinces

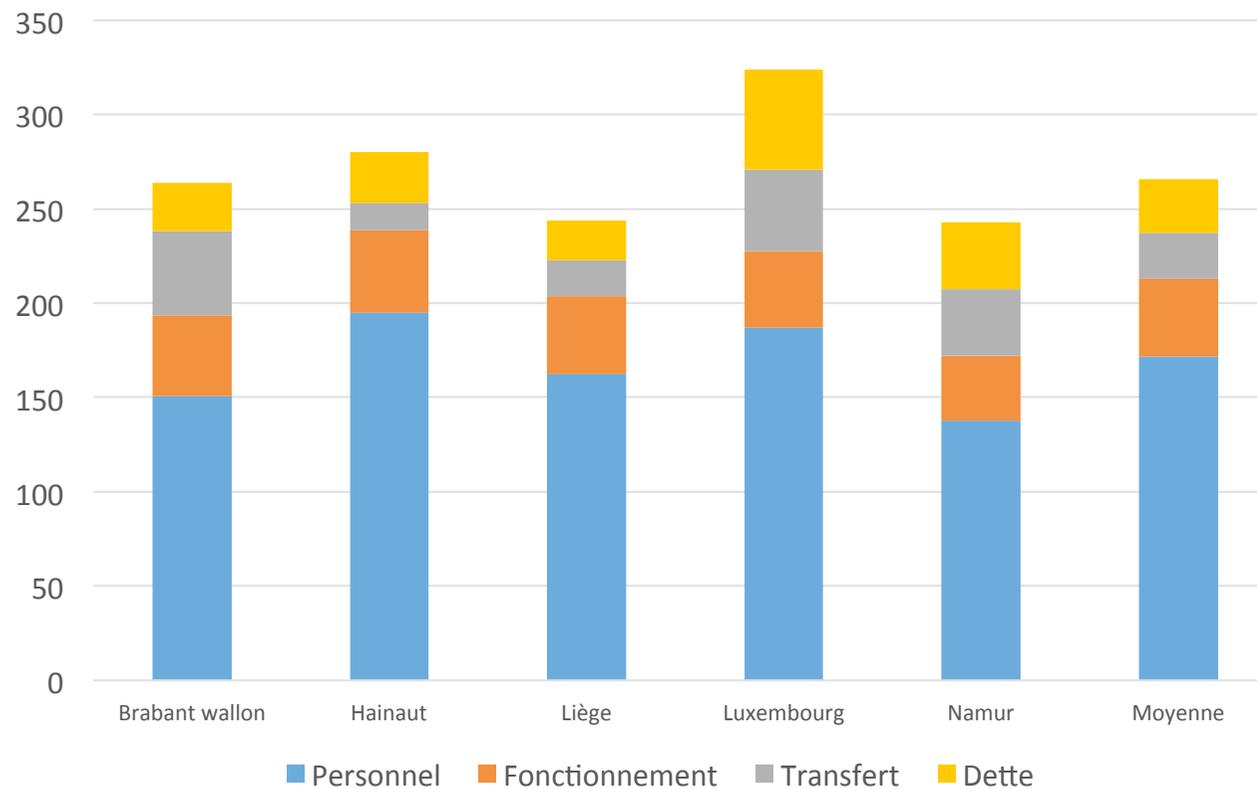
Dépenses ordinaires des provinces par habitant (euros, 2016)



(Source: SPW)

3. Les dépenses des provinces

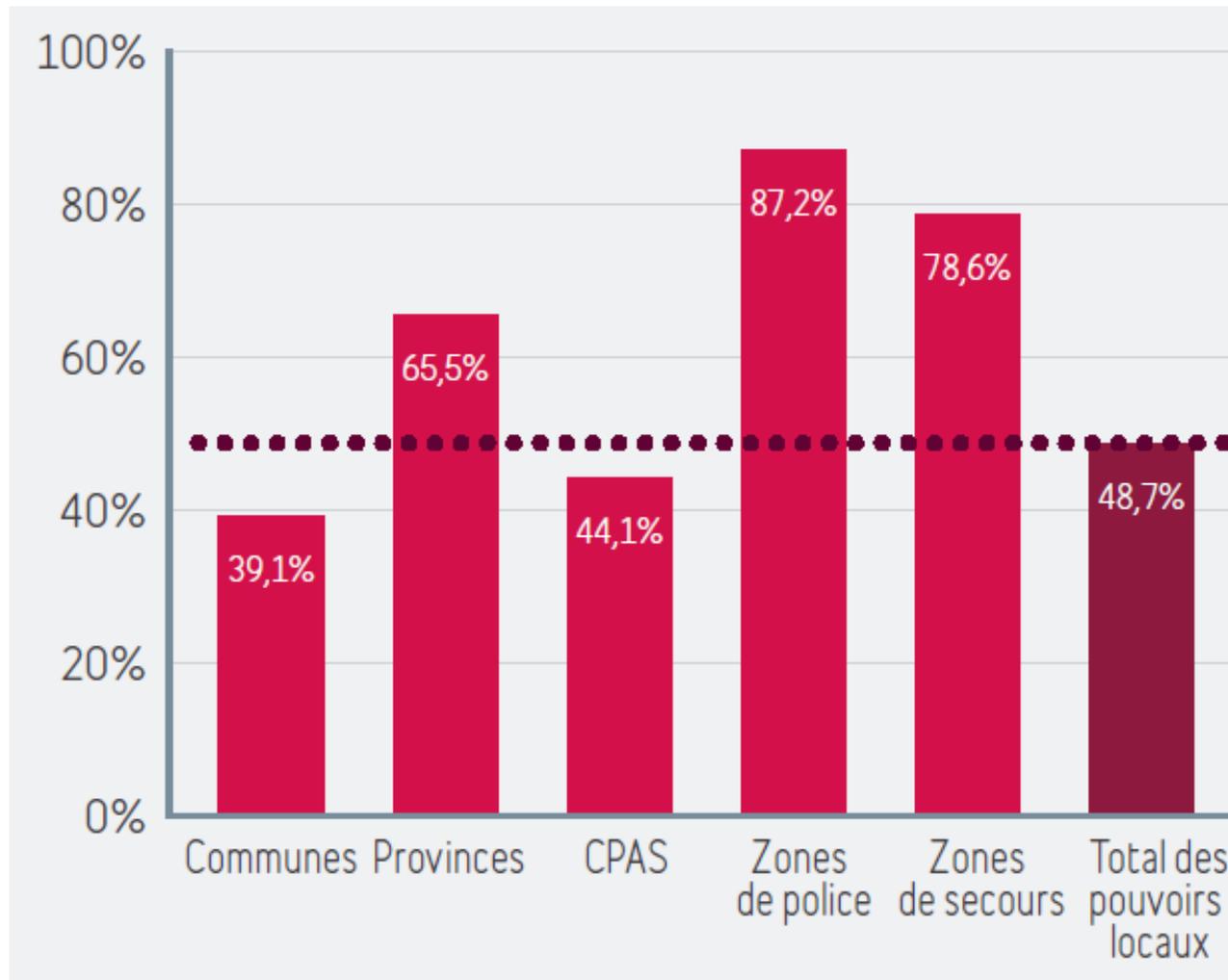
Dépenses ordinaires des provinces par habitant et par type de dépense (euros, 2016)



(Source: SPW)

3. Les dépenses des provinces

Part des dépenses de personnel (644 millions en 2018 pour 8.989 ETP)

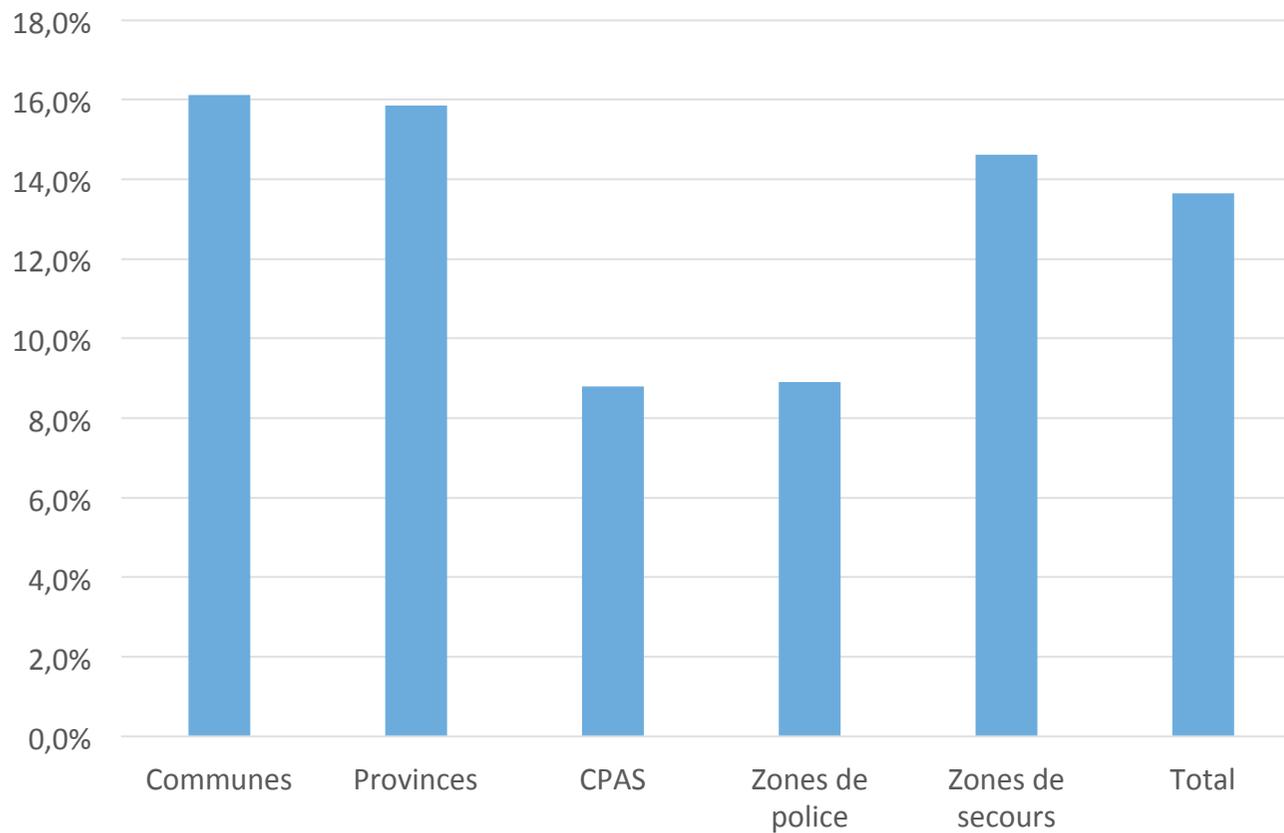


Conseil économique, social et environnemental de Wallonie

(Source: Belfius)

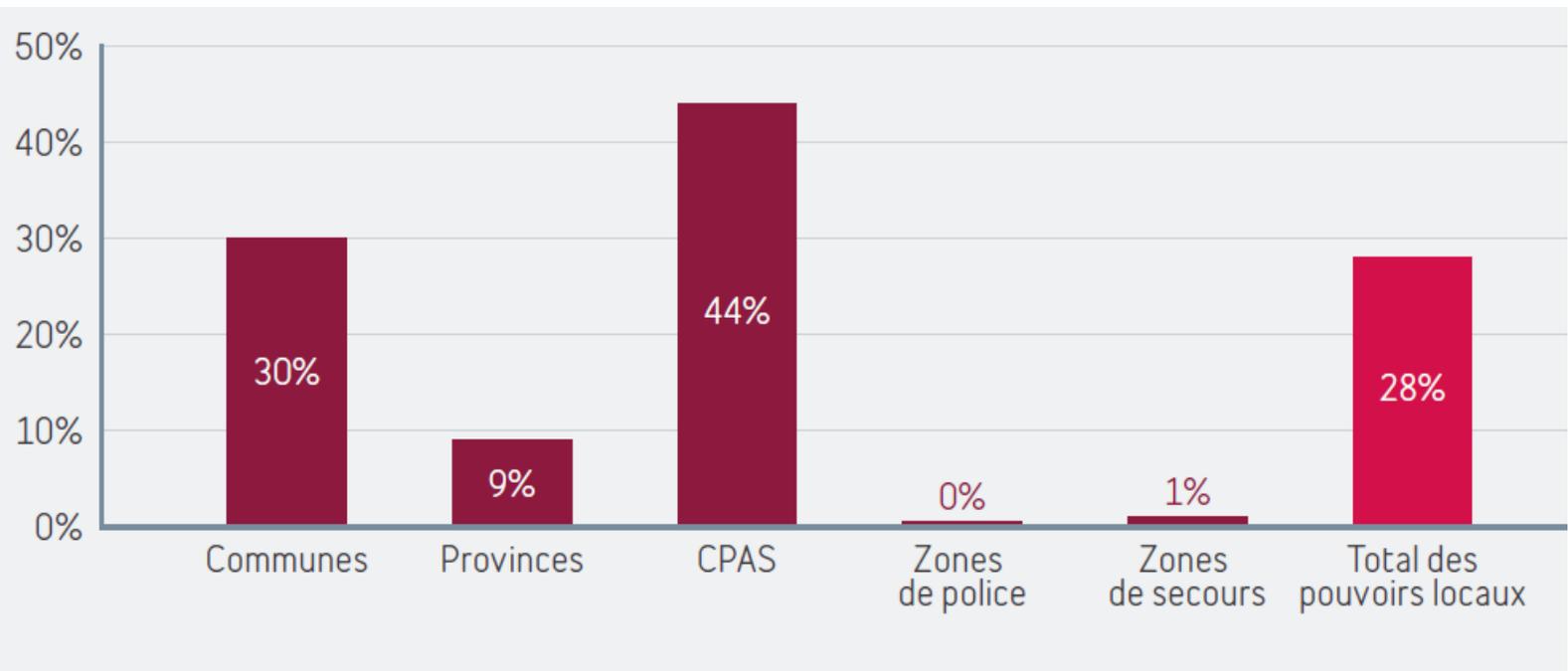
3. Les dépenses des provinces

Part des dépenses de fonctionnement (156 millions en 2018)



3. Les dépenses des provinces

Part des dépenses de transfert (89 millions en 2018)



3. Les dépenses des provinces

L'importance des services rendus par les provinces (2016)

Type de service	% moyen	% min	% max
Enseignement	31%	11%	45%
Administration générale	26%	15%	35%
Culture, sport, loisirs, jeunesse	12%	7%	18%
Action sociale	7%	4%	15%
Santé publique	6%	1%	18%
Voies de communications	5%	2%	13%
Economie	3%	1%	5%
Ordre public et sécurité	2,5%	1%	5%
Agriculture	2%	1%	5%
Logement	1,4%	0,4%	4%
Tourisme	1,3%	0%	3%

3. Les dépenses des provinces

L'importance des services rendus par les provinces (millions €2016)

Type de service	Dépenses	Recettes	Apport
Enseignement	298	110	188
Administration générale	245	21	224
Culture, sport, loisirs, jeunesse	114	11	104
Action sociale	70	23	47
Santé publique	60	20	40
Voies de communications	44	2	42
Economie	30	8	22
Ordre public et sécurité	24	7	17
Agriculture	18	1	17
Logement	13	7	6
Tourisme	13	0,7	12

4. Éléments de réflexion

Que dit la DPR 2019-2024 ?

- Dans la perspective d'une simplification institutionnelle, le Gouvernement chargera un groupe de travail composé des groupes politiques du Parlement de Wallonie et des acteurs concernés d'étudier une réforme des provinces, des intercommunales et des structures apparentées, centrée sur la supracommunalité. Une attention toute particulière sera recherchée quant au rapport qualité/coût des services provinciaux rendus.
- Les provinces reprendront progressivement à leur charge, et au plus tard d'ici la fin de la législature, les contributions communales au **financement des zones de secours**. Une telle réforme soulagera toutes les communes et permettra de concentrer le rôle des provinces dans un domaine précis tout en réduisant le volume d'action « résiduel » des provinces.
- Le Gouvernement chargera les gouverneurs, commissaires wallons au sein de l'institution provinciale, de veiller à l'adéquation entre les décisions provinciales et les orientations stratégiques wallonnes.

4. Éléments de réflexion

- Les provinces représentent globalement 1/10 des dépenses régionales, 1/6 des dépenses communales en Wallonie.
- Principalement des dépenses de personnel (2/3 et près de 9,000 ETP).
- Grande variabilité des services rendus entre provinces (autonomie) mais importance de l'enseignement, de la culture, de l'action sociale et de la santé (complément aux matières FWB ou personnalisables).
- Financement essentiellement par l'impôt (précompte immobilier), avec les défauts de celui-ci.
- Rééquilibrage Impôt/fonds des provinces ?
- Plus de solidarité dans l'attribution du fonds (base PI ?)

4. Éléments de réflexion

- Fiscalité propre encore utile ? (souvent même impôt par les communes, peu vraiment de lien avec les compétences provinciales, coût de perception).
- « Règle d'or » à appliquer plus largement : équilibre recettes/dépenses pour les activités courantes, financement par l'emprunt OK pour les investissements;
- Questionnement continu depuis près de 20 ans sur le rôle des provinces et leur devenir.
- Des provinces partenaires de la Région ?
- Une réorganisation des compétences (ex: logement(-), voirie(-), sécurité (+), tourisme (?), économie (?), agriculture (?))
- Des provinces au service de la Région, de la supracommunalité ?